

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 9 DECEMBRE 2025

PRESENTS : M. Rémi AURION, Maire, Mme Karine SADOR, Mme Francine KHEMDOUDI, M. Michel MORIN, Adjoints, M. Benjamin MOUTET, M. Alain BETANT, Mme Ghislaine PERROUD, M. Sylvain RABUT, Mme Séverine LAFARGE, M. Sébastien GRANDJEAN, M. Maxime TRONCY, Mme Amélie RATIGNIER, M. Robert ARNAUD-COFFIN.

EXCUSES : Mme Mathilde BONNEAU (Pouvoir à Ghislaine PERROUD), M. Guy MONNET.

Secrétaire de séance : Mme Séverine LAFARGE

~~~~~

**1- Approbation du compte rendu précédent :**

M. le Maire indique que des précisions ont été apportées sur la teneur des propos de M. Monnet. Après relecture, le compte rendu de la séance du 10 novembre 2025 est soumis à l'avis des présents.

Aucune remarque ni observation n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**2- Demandes de subventions DSIL et DETR 2026 pour travaux d'aménagement entrée de village (délibérations n°2025-38 et n°2025-39) :**

Il est exposé au Conseil Municipal que les collectivités sont invitées à déposer leurs demandes de subventions (Dotation de soutien à l'Investissement local (DSIL) et Dotation d'Equipement des territoires ruraux (DETR) pour leurs projets d'investissements au plus tard le 31 Janvier 2026.

Le projet de requalification de l'entrée EST du centre bourg de Cogny répond aux conditions d'éligibilité de ces deux subventions : sécuriser l'accès à l'école primaire, créer des cheminements piétons, proposer un arrêt de bus accessible et sécuriser, créer des places de stationnement.

Selon la note d'opportunité et le programme fonctionnel et technique établit par l'Agence Technique du Département le coût des travaux est estimé à 929 000 € HT pour la séquence 1 et 168 000€ HT pour la séquence 2.

Un point est fait sur l'avancement du dossier :

- Les consultations suivantes ont été lancées, la remise des offres est fixée au vendredi 12 décembre à 12h
  - Consultation « Levé géomètre-topographe »
  - Consultation « Géo détection des réseaux »
  - Consultation « Détection amiante HAP »
  - Consultation « Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé »

Mme Romane BERLAND, Chargée d'opération voirie et aménagement de l'espace public à l'Agence Technique du Département du Rhône examinera les offres reçues. Après analyse, des courriers seront notifiés aux entreprises. La commission sera informée des résultats des consultations.

- L'avis d'appel public à la concurrence pour le marché de maîtrise d'œuvre a été publié le 8/12/2025. La date de remise des offres est fixée au 30/01/2026 à 12h.
- Une réunion s'est tenue en mairie le 2/12/2025, l'objectif était de présenter l'opération aux concessionnaires et d'obtenir le retour de chacun sur les futurs projets de modernisation ou de réparation des réseaux dont ils sont gestionnaires. Le but étant d'anticiper les travaux sur les réseaux avant que les travaux d'aménagements de voirie ne soient terminés.

Des échanges ont eu lieu entre les concessionnaires présents : SYDER/SOBECA ; ENEDIS ; Agglomération de VILLEFRANCHE/VEOLIA ; ORANGE ; SFR ; SYTRAL et PRIZZ INFRA.

Mme BERLAND de l'Agence Technique du Département a rappelé l'importance d'inclure l'Architecte des Bâtiments de France dans le projet. Elle suggère d'envisager une réunion explicative avec présentation de plans au cours du deuxième semestre 2026.

Le Conseil Municipal après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire :

- Approuve le projet présenté estimé à 929 000 € HT (séquence 1) + 168 000 € HT (séquence 2)
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR et une au titre de la DSIL pour l'année 2026

### **3- Présentation du rapport d'activités 2024 de la Société Publique Locale Beaujolais-Saône-Aménagement : Délibération n°2025-40 :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les collectivités actionnaires d'une société publique locale (SPL) doivent présenter le rapport annuel auprès de leur assemblée délibérante.

Il rappelle que la Société Publique Locale Beaujolais Saône Aménagement est une entreprise Publique Locale (SPL) au service des Communes de la Communauté d'Agglomération du territoire Villefranche-Beaujolais, ainsi que de leurs habitants.

Et qu'elle intervient en tant que :

- Prestataire de service : Etudes, Assistancess à Maîtrise d'Ouvrage
- Mandataire : Construction pour le compte d'une collectivité d'un équipement public
- Concessionnaire : concession d'aménagement (aménagement urbain) et Délégation de Service Public (exploitation d'un ouvrage ou d'un service public)

Et cite quelques exemples de projets et opérations en cours :

- Rénovation de la salle des fêtes + création salle des sports à BLACE
- Construction d'une Salle Multifonctions au sein du parc de Gléteins à JASSANS-RIOTTIER
- Extension du restaurant scolaire et Requalification d'un bâtiment existant en Maison de Santé Rurale à VILLE-SUR-JARNIOUX

Après présentation, le Conseil Municipal prend acte du rapport des mandataires établi sur l'activité de la Société Publique Locale Beaujolais Saône Aménagement au titre de l'exercice 2024.

### **4- Point sur commerce :**

Monsieur le Maire fait une synthèse aux membres du conseil municipal. Il rapporte qu'en juillet 2025 il a rencontré Carine et Jean-Pierre Parachini qui lui ont fait part de leurs difficultés financières. Afin de trouver des solutions, contact a été pris avec M. Alexandre Portier, Député, qui n'a pu répondre favorablement mais a conseillé de solliciter l'Urssaf et la Chambre de Commerce. Des demandes ont été adressées à ces deux organismes qui ont répondu que la situation actuelle du commerce ne permet pas de bénéficier d'aides.

Lors du conseil municipal de septembre, après l'aval de M. Premel, Responsable du SGC (Service Gestion des Collectivités), il a été décidé d'octroyer une remise gracieuse des loyers pendant une durée d'un an.

Afin de gérer au mieux ce point une commission a été créée, elle est constituée de : Mesdames Francine KHEMDOUDI, Karine SADOR, Messieurs Rémi AURION, Alain BETANT et Robert ARNAUD-COFFIN.

Monsieur le Maire rappelle que la commune doit respecter les obligations légales et que le versement d'une subvention n'est pas autorisé. Seule une aide logistique peut être mise en place par la commune.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de soutien aux épiciers adressé par des habitants de la commune. Puis, il s'exprime sur la nécessité de trouver une solution pérenne afin de maintenir ce commerce avec les mêmes épiciers.

Une réunion de la commission et des gérants se tiendra vendredi 12 décembre en mairie. Un compte rendu sera adressé aux membres du Conseil Municipal.

M. Alain BETANT indique qu'il est nécessaire d'établir un diagnostic permanent. Le problème réside dans les charges mensuelles et non dans le chiffre d'affaires. L'emprunt contracté lors de la reprise en leur nom propre représente une charge importante. L'investissement et l'implication des épiciers ne sont pas remis en cause. M. Alain Bétant propose que la commune s'investisse durablement et évoque la possibilité de mutualiser l'épicerie.

M. Robert Arnaud-Coffin s'interroge sur le type de bail en vigueur et notamment sur les aides qui pourraient être perçues dans le cadre d'une location-gérance. Il évoque des solutions alternatives comme la mise en place d'une coopérative, d'une cagnotte ou de bénévolat. Il rappelle que la commune a l'obligation d'entretenir ses bâtiments mais n'a pas d'obligation d'aide envers les commerces.

Mme Karine SADOR lui répond que leur priorité est d'avoir une rémunération pour chacun.

Monsieur le Maire rappelle que la mairie s'implique dans ce commerce puisqu'en 2020 des travaux ont été réalisés pour un montant de 15 000€. Tous les achats de denrées nécessaires à la préparation des repas pour le restaurant scolaire sont réalisés auprès de l'épicerie.

## **5- Rapports des commissions communales :**

### **Environnement :**

Mme KHEMDOUDI expose au Conseil les informations suivantes :

Une convention de partenariat en faveur de la biodiversité est proposée par l'Association « Demain c'est ici et Maintenant ». Elle a pour but de favoriser la biodiversité et protéger les hirondelles et martinets en voie de disparition en Auvergne-Rhône-Alpes.

L'association s'engage à :

- Procéder à un inventaire de la population locale d'hirondelles afin d'identifier les meilleurs sites de reproduction
- Faire bénéficier gratuitement la commune de nichoirs à hirondelles et à chauves-souris
- Assurer le suivi des actions réalisées
- Conseiller la commune sur toute question
- Communiquer auprès du public et des Elus sur cette opération afin de les sensibiliser et engager des actions

La commune s'engage à :

- Ne pas enlever les nichoirs/gîtes
- Ne pas intervenir à proximité directe des nichoirs et gîtes occupés pendant la période de reproduction
- Ne pas réaliser de travaux sur la façade proche de ses nichoirs/gîtes pendant qu'ils sont occupés
- Laisser la possibilité d'une visite annuelle pour faire un point sur l'utilisation des nichoirs/gîtes
- Signaler à l'association tout questionnement en cas de travaux non encadrés

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention pour une durée de 3 ans.

**Garderies périscolaires** : Lors d'un conseil précédent un problème de sureffectifs et de manque d'encadrement pendant la garderie à partir de 17h30 avait été évoqué. Suite à la modification tarifaire depuis septembre une baisse de fréquentation a été constatée : en moyenne avant 27 enfants contre 15 maintenant. Le problème de sécurité et le taux d'encadrement sont respectés.

**Aide à l'achat d'équipement sportif 2025** : Une demande de subvention a été adressée par la commune pour le projet de l'association COPIDO (Club d'Orientation des Pierres Dorées) d'installer un Espace Loisirs Orientation sur le territoire de la commune. Le Département du Rhône informe le Conseil de l'octroi d'une subvention de 2 700 € pour l'achat d'équipements sportifs. L'aide allouée correspondant à 50% du coût global, une demande sera faite auprès des services de l'agglomération de Villefranche afin d'obtenir un autre financement.

Ce dossier sera abordé lors de la préparation du budget 2026.

**Voirie et domaine public, travaux et sécurité** :

Monsieur Michel MORIN présente les travaux réalisés et commente les photos concernant :

- *Remplacement des fenêtres de l'ex cabinet médical. Un bail va être conclu à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026*
- *Remplacement d'un tabouret en face de l'épicerie*
- *Relevés topographiques pour futurs travaux : les réseaux devant être mis en séparatif. L'entreprise RAMPA est mandatée pour réaliser les travaux courant 2026*

**Urbanisme** : Monsieur le Maire informe le Conseil des dossiers suivant :

**Déclarations préalables en cours d'instruction pour** :

- Bois de Sailly : Pose d'une clôture
- 4, Route des meules : réfection toiture et zinguerie
- 1547 Route de la Maladière : modification d'ouvertures et toiture, création d'ouvertures et remplacement menuiseries

**Permis de construire transmis à la CAVBS en cours d'instruction pour** :

- Hangar agricole : 22, Impasse du Ricottier

**6- INFORMATIONS DIVERSES :**

**6-1 : Conscrits** : Un devis a été demandé pour la sécurité du bal des conscrits le vendredi soir après la retraite aux flambeaux. Il comprend la mise à disposition de 4 Agents de sécurité dont un maître-chien pour un montant de 1 000€.

M. le Maire donne lecture du courrier de M. Le Sous-Préfet rappelant les consignes de bonne conduite ainsi que les obligations réglementaires (contrôle technique, assurances, alcootest) pendant la fête des conscrits.

Comme chaque année, les chauffeurs des voitures des 19 et 20 ans seront reçus en mairie, la date retenue est le 12 décembre. Une réunion de préparation pour l'organisation des conscrits aura lieu le 16/12/2025.

Les futurs 20 ans organisent un Afterwork à la salle des fêtes vendredi 12 décembre à partir de 19h00.

**6-2 : Ecole** :

Un exercice anti-intrusion s'est déroulé le 9 décembre afin de tester l'installation nouvellement mise en place. Une réflexion est en cours sur la mise en place éventuelle d'un deuxième boîtier à l'extérieur.

**6-3 : Appartements bâtiment du caveau** : L'entreprise Charrin est intervenue pour un problème d'évacuation des eaux usées dans les deux logements du 2<sup>ème</sup> étage.

**6-4 : Vœux de la Municipalité** : ils se dérouleront le Vendredi 9 Janvier 2026 à 19h00 à la salle des Fêtes.

**7- QUESTIONS DIVERSES :**

**7-1** : Signalisation parcours du Trail du Beaujolais : Mme Ghislaine PERROUD déplore que le marquage au sol sur la route de la cime, récemment refaite, ait été tracé avec de la peinture indélébile. Un courrier sera adressé aux organisateurs.

**7-2** : Lavoir de Lachanal : M. Robert Arnaud-Coffin s'interroge sur les poteaux installés et les travaux non terminés. M. Michel MORIN lui répond que les poteaux de protection ont été mis afin de garantir la sécurité et indique que les travaux d'enrobé seront terminés prochainement.

**PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL:**

**MARDI 20 JANVIER 2026**  
**MARDI 17 FEVRIER 2026**

